mont de marsan

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

<u>Déclassement du Domaine public de l'impasse Cazaillas</u>

Demandeur : Ville de Mont de Marsan ,2 place du Général Leclerc 40 000 MONT DE MARSAN représentée par son Maire (compétent en matière de voirie communale)

L'enquête publique relative au projet susmentionné se tiendra au pôle technique de Mont de Marsan du mardi 11 avril 2023 à 9h jusqu'au mercredi 26 avril 2023 inclus à 17h00 pour une durée de 16 jours consécutifs.

A l'issue de cette enquête publique, le déclassement du Domaine public de l'impasse Cazaillas sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur Philippe FAYE, a été désigné en tant que commissaire enquêteur par Monsieur le Maire.

Le dossier de déclassement du domaine public de l'impasse Cazaillas et un registre d'enquête, seront mis à disposition, sur support papier, et sur support électronique pendant toute la durée de l'enquête publique, au siège principal de l'enquête , Pôle Technique Mutualisé (8 rue du Maréchal Bosquet à Mont de Marsan) les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30, et les vendredis de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30,

Le dossier dématérialisé sera :

- mis à disposition sur le site internet de la ville, à l'adresse suivante : www.montdemarsan.fr .
 (rubrique « ma ville » , « urbanisme » puis « enquête publique »)
- accessible sur un poste informatique au Pôle Technique Mutualisé (8 rue du Maréchal Bosquet à Mont de Marsan) sur prise de RDV

Outre les annotations sur le registre d'enquête, les observations, propositions, contre-propositions pourront être également adressées par :

- Courrier au commissaire enquêteur au siège principal de l'enquête publique. La correspondance doit être adressée à l'adresse suivante :« A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur », Pôle Technique Mutualisé, 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 MONT DE MARSAN. L'enveloppe devra indiquer la mention «Enquête publique- Ne pas ouvrir ».
- Email à l'adresse suivante dédiée à cette enquête publique (rappeler le nom de l'enquête (Déclassement du domaine public de l'impasse Cazaillas) dans l'objet du mail): enquetepublique@montdemarsan-agglo.fr

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et pendant la durée de l'enquête, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, au pôle technique mutualisé 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 MONT DE MARSAN. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

- à la Mairie de Mont de Marsan le 15 avril 2023 de 10h00 à 12h00
- au pôle technique mutualisé le mercredi 26 avril de 14h00 à 17h00

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du Maître d'ouvrage, Ville de Mont de Marsan Pôle technique – 8 rue du Maréchal Bosquet – 40000 MONT DE MARSAN – 05 58 05 32 32 (Référent projet Mme Sandra LADEVEZE)

Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées au pôle technique Mont de Marsan siège de l'enquête publique, à la Préfecture des Landes et sur le site internet de la ville de Mont de Marsan où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.